



ARTICLE 27 :

La sécurité étant l'affaire de tous, il est expressément demandé aux membres de l'association d'être attentifs envers leurs camarades et d'alerter un membre du staff en cas de constatation ou de doute sur l'état physique et/ou psychologique et moral d'un autre membre. Il ne s'agit pas de délation mais bien de sécurité et d'anticipation des incidents voire d'accidents.

Ceci englobe (liste non exhaustive) :

- La consommation observée d'alcool ou des doutes sur l'état d'ébriété d'une personne ou d'un groupe de personnes.
- Idem vis-à-vis de la consommation de substances interdites telles que les drogues en tous genres (produits stupéfiants).
- L'observation de comportements, d'attitudes, de paroles... contrevenants aux articles portés par le présent règlement intérieur.
- L'observation de comportements, d'attitudes, de paroles... pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens.
- L'observation d'un état/comportement pouvant révéler/trahir une problématique physique ou psychologique.
- Le fait d'être témoin de dires ou d'échanges pouvant laisser penser qu'un membre dissimule des problématiques de santé de tout ordre pouvant le mettre en danger, lui ou d'autres tiers.

En cas d'incidents ou d'accidents qu'une mise en alerte du staff de l'association A-CENTER par un ou plusieurs membres témoins directs ou indirects aurait permis de prévenir, une procédure de radiation sera entamée contre les membres concernés et leurs noms seront communiqués aux autorités en cas d'enquête visant à identifier les causes de l'incident/accident.

Le présent règlement intérieur de l'association A-CENTER comprend six (08) pages et vingt-six (27) articles.

En apposant vos paraphes sur chaque page, en signant et précisant vos noms et prénoms sur cette dernière page du règlement intérieur, vous reconnaissez avoir pris connaissance de son contenu et à respecter (et faire respecter) les consignes et directives.

Date : 03 / 03 / 2026

Nom : Bumier -----

Prénom : Alexis -----

Signature : précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, pris connaissance »

lu et approuvé, pris connaissance

Paraphes : AP -----